

Convocation envoyée le	21.03.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Étaient présents :

Mesdames GARRIGUE, BARONI, BOUCHERY, AVRY, HUBERT, NÉRISSON, PIERROT et ANGEVIN.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, LELIEVRE, MARTIN, DUPONT, LAURIOL, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Madame Christine ROBÉ à Madame Sandra NÉRISSON
Monsieur Marc THIRY à Monsieur Dimitri FULNEAU
Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT
Monsieur Antoine ORSONY à Madame Sylvie AVRY.

Absent : Mesdames Anne-Sophie LAURE et Élodie DUPETY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aménagement du cheminement doux le long de la Bédouire
Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement

Vu la délibération n°2021-58 du 23 juin 2021 portant adoption du règlement financier des autorisations de programmes et crédits de paiement ;

Vu la délibération n° 2021-97 en date du 25 octobre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour l'Aménagement de cheminement doux le long de la Bédouire,

Vu la délibération n° 2022-22 du 30 mars 2022 portant sur la révision de l'autorisation de programme des crédits de paiement,

Vu la délibération n° 2023-30 du 29 mars 2023 portant sur l'ajustement de l'autorisation de programme des crédits de paiement,

Vu la délibération n° 2023-66 du 28 juin 2023 portant sur l'ajustement de l'autorisation de programme des crédits de paiement,

Vu la délibération n° 2024-08 du 21 février 2024 portant sur la modification de l'autorisation de programme des crédits de paiement,

Compte tenu de l'avancement du projet, il convient de :

- Ajuster l'autorisation de programme afin de la porter à 952 080,88 €
- Modifier la répartition des crédits de paiements (CP) comme suit

AP/CP n°21-02 :

Projet	Opération	AP/ Total opération TTC
Aménagement de cheminement doux le long de la Bédouire	134 - Cheminements doux	952 080,88 €

CP / Crédit budgétaire	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2025	Total
<i>Dépenses prévisionnelles</i>						
Ch. 23 Immobilisations en cours						
Art. 2315 Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	13 528,80 €	85 485,22 €	746 971,28 €	100 067,90 €	6 027,68 €	952 080,88 €
<i>Recettes prévisionnelles</i>						
Ch. 13 Subventions d'investissement						
Art. 1321 Subv. Non transf. Etat et établissements nationaux	- €	- €	37 500,00 €	87 500,00 €	- €	125 000,00 €
Art. 1323 Subv. Non transf. Départements	- €	- €	109 355,00 €	31 961,00 €	- €	141 316,00 €
Art. 13251 Subv. Non transf. GFP de rattachement	- €	- €	215 479,00 €	78 548,00 €	- €	294 027,00 €
Autofinancement	13 528,80 €	85 485,22 €	384 637,28 €	- 97 941,10 €	6 027,68 €	391 737,88 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint au Maire en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la modification de l'Autorisation de Programme présentée ci-dessus relative à l'aménagement de cheminement doux le long de la Bédouire.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 26 mars 2025
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,

Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans